



FINIS LES SOINS LE DIMANCHE !

Le «Centre de soins non programmés» de l'Hôpital de Houdan MM78, ne pourra plus vous recevoir le dimanche !

Il y a un an, élus et habitants du Pays Houdanais, se réjouissaient d'accueillir bientôt un « Centre de Soins Non Programmés » qui recevrait sans rendez-vous des patients **tous les jours de l'année**.

Ce centre, appelé aujourd'hui MM78, a connu immédiatement une fréquentation remarquable qui dépasse largement le Pays Houdanais et a couvert plus de 18 000 consultations depuis son ouverture il y a un an.

En période de désertification médicale, élus, habitants, entreprises, ont salué l'initiative du Docteur DEKKICHE et de ses confrères qui ont surmonté les obstacles rencontrés pour faire aboutir leur projet.

Mais aujourd'hui, la convention qui lie la CPAM à la MM78 n'accorde plus la majoration de tarif pour les consultations de jours fériés qui seront donc payées à 30 € comme en semaine.

Ceci est bien sûr inacceptable pour l'équipe de MM78 qui a donc décidé de ne plus tenir sa permanence des dimanches et jours fériés. Quoi de plus logique !

Ceci est tout autant inacceptable pour nos communes et leurs habitants, pour qui ce centre de soins est irremplaçable.

Et pourtant, par rigueur déontologique, et pour maîtriser les dépenses de santé, la MM78 refuse depuis le début de consulter les jours fériés pour de simples renouvellements d'ordonnance ou des certificats d'aptitude qui ne présentent aucun degré d'urgence, et qui peuvent attendre un jour de semaine pour consulter.

Nous allons donc, avec tous les Maires du Pays Houdanais et au-delà, nous mobiliser pour engager des discussions avec la CPAM et l'ARS pour étudier comment, avec la MM78, garantir à nouveau les consultations urgentes à la MM78 les dimanches et jours fériés.

FAIRE SA PIÈCE D'IDENTITÉ À LA MAIRIE, C'EST BIENTÔT FINI !

À partir du mercredi 5 février, les rendez-vous pour faire ou refaire un titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport) ne se passeront plus dans les locaux de la mairie.

À compter de cette date, les rendez-vous se tiendront dans les locaux de la Maison France Services, à La Passerelle, Ferme Deschamps, au 31 rue d'Épernon.

Les horaires seront les suivants :
du lundi au vendredi
le matin : de 8h45 à 12h
l'après-midi : de 13h45 à 16h30



Le recensement de notre commune a commencé le 16 janvier 2025 et se terminera le 15 février 2025.

Au 23 janvier 2025, 42% des logements ont été recensés et nous remercions ceux qui l'ont déjà fait pour cette démarche.

Nous rappelons à tous l'importance de répondre à ce questionnaire anonyme et confidentiel.

Chaque agent recenseur est en charge de 180 logements environ soit 2200 logements sur la Commune.

La déclaration par internet est à privilégier. Cela facilite le traitement de vos réponses.

Toutefois les agents recenseurs peuvent vous rencontrer, vous aider et déposer des formulaires papier.

Ils sont reconnaissables grâce à leur carte d'agent recenseur et à leur gilet aux couleurs de Houdan.

Merci de leur donner votre meilleur accueil !



Justin



Marie-Françoise



Théo



Agnès



Joëlle



Serge



Christelle



Pascal



Isabelle

UNE TAXE POUR LIMITER LES LOGEMENTS VACANTS



Lors du Conseil municipal du 17 septembre dernier, le Conseil municipal a voté **la mise en place de la taxe sur les logements vacants.**

L'étude pré-opérationnelle OPAH, a permis de relever un nombre important de vacance (logements non-occupés) à Houdan (**17 % soit 330 logements en 2021**). 144 logements sont durablement vacants, soit près de 8 % de vacance structurelle (non occupé depuis plus de 1 an). Cette vacance est très principalement concentrée dans notre centre-ville (75 % des logements vacants y sont situés) alors même que notre centre-ville concentre 45 % de logements locatifs sur la totalité de l'offre de logement.

Un des premiers objectifs de l'OPAH- RU est de maintenir et développer une offre locative de qualité en centre-ville, comme porte d'entrée pour les nouveaux ménages dans la commune, et en réponse à un vrai besoin à l'échelle du territoire. **Dans un contexte où l'objectif partagé est de limiter au maximum l'artificialisation des sols, la lutte contre la vacance est un des moyens prioritaires pour permettre la remise sur le marché de ces logements déjà existants (soit par une mise en vente, soit pour de la location).**

Pour ce faire, en complémentarité des aides qui seront accessibles aux propriétaires bailleurs pour les travaux de rénovation de leurs logements dans le cadre de l'OPAH, la mise en place d'une taxe est **un outil incitatif** qui apparaît également nécessaire.

Pour les communes comme Houdan qui ne sont pas en secteur dit « tendu », le Code des Impôts (Article 1407 bis) permet d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis deux années consécutives (les définitions et possibles dégrèvements sont détaillés dans le Code des Impôts).

Ce qui veut dire que maintenant, les propriétaires de logements vacants depuis au moins 2 années consécutives vont devoir s'acquitter de cette taxe : on parle alors de Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Le calcul est celui de la Taxe d'habitation, la base de la taxe est constituée par la valeur locative brute de l'habitation (identique à celle qui serait retenue pour la taxe d'habitation) et le taux d'imposition est celui voté par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre. Il est strictement identique à celui retenu pour la taxe d'habitation.

Actuellement, à Houdan, le taux de la Taxe d'Habitation est de 9,81 %.



LES COLIS DE NOËL



Comme chaque année, nos seniors âgés de plus de 70 ans ont eu la visite de membres du conseil municipal, de membres du CCAS ainsi que de quelques courageux bénévoles, le samedi 14 décembre au matin, pour la distribution des colis de Noël.



En tout, ce sont 265 colis pour une personne et 126 colis pour 2 personnes qui ont été remis. Les personnes qui n'étaient pas présentes ou disponibles au cours de cette matinée avaient la possibilité de venir récupérer leur colis en mairie, jusqu'au 14 janvier 2025.



120 colis « douceurs » ont également été distribués à nos seniors résidents de l'EHPAD de Houdan.

REINES ET ROIS

La traditionnelle manifestation de la « Galette des rois » a eu lieu le jeudi 16 janvier après-midi.

Avant la dégustation de la galette, le CCAS de Houdan a souhaité, pour la seconde année, réitérer l'organisation d'un loto à cette occasion.

155 personnes, dont 10 résidents de l'EHPAD, sont venues profiter de cette après-midi festive, et 9 personnes ont été récompensées par des lots offerts grâce à la générosité de nombreux commerçants de Houdan.

Puis tout le monde s'est régalé, et de nombreux reines et rois sont apparus dans la salle.

Le CCAS a également offert aux 3 principaux gagnants un repas pour 2 personnes auprès de 3 restaurateurs houdanais d'une valeur de 100 € chacun.

Tous les participants ont également reçu un cadeau du CCAS, pour qu'il n'y ait pas de perdant !



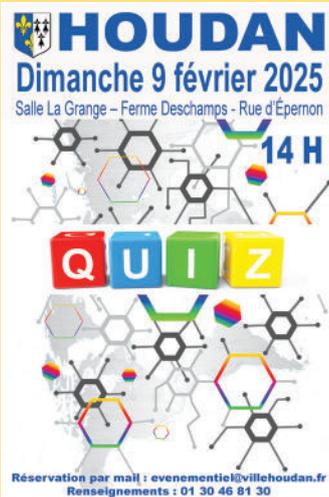
À VENIR

Jusqu'au 15 février

 **Recensement**
de la population 2025

9 février

Quiz Houdanais



Devenez Champion
de la Connaissance !

11 février

Conseil Municipal - 20h30 - Salle du Conseil - Mairie

9 mars

Concert Ritmy - Église Saint Jacques / Saint Christophe

19 mars

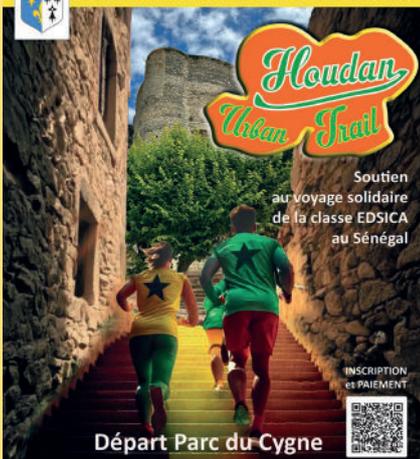
Cérémonie patriotique

Monument aux Morts - Rue de Paris

23 mars

Houdan Urban Trail

 **Dimanche 23 mars 2025**



Soutien
au voyage solidaire
de la classe EDSICA
au Sénégal

INSCRIPTION
et PAIEMENT

Départ Parc du-Cygne

9h15 : LE RAID SICA (10 kms / 150m dénivelé d+, nés en 2009 et avant)
10h30 : LA FAMILIALE (3 kms / plat, nés en 2013 et avant)
10h50 : LES FUSÉES (1,5 km / plat, nés en 2014 et 2015)
11h : LES GRAINES DE CHAMPIONS (1km, nés en 2016,2017,2018)

Toutes les infos sur :
www.villehoudan.fr/
rubrique agenda

Inscriptions sur :



29 mars

Carnaval

dans le centre-ville - Préparez vos costumes !

5 avril

Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants

9h45 à l'Hôtel de Ville

ÉTAT CIVIL HOUDANAIS (CHIFFRES 2024)

DÉCÈS 98
(19 Houdanais et 79 habitants d'autres communes ou EHPAD)

NAISSANCE à Houdan 1

NAISSANCES hors Houdan 29

PARRAINAGES CIVILS 2

PACS 16

MARIAGES 17

CÉLÉBRATIONS DE NOCES 1

PERMANENCE FRANCE RÉNOV' À LA PASSERELLE

Ne ratez pas cet accompagnement gratuit et personnalisé pour rendre votre logement plus économe et plus confortable.

Les conseillers France Rénov' sont des experts de la rénovation énergétique, **ils ne vendent rien, ils sont là pour vous aider gratuitement et de façon neutre sur l'amélioration de votre habitat**, pour vous conseiller dans vos projets de rénovation énergétique. C'est le service public de la rénovation énergétique (<https://france-renov.gouv.fr/>).

Ils répondent à toutes vos questions sur les travaux à effectuer, les démarches à suivre pour améliorer la performance énergétique de votre logement et vous informent sur les dispositifs de financement.

Tous les mercredis dès 9h30 / Durée du rendez-vous : 45 minutes / Pour les habitants du territoire uniquement

PERMANENCES
TOUS LES MERCREDIS

Maison France Services
La Passerelle, 31 rue d'Épernon
78550 Houdan

9h30 à 16h30

Gratuit, sur inscription



Directeur de la publication : Jean-Marie TÉTART
Conception-Rédaction-Mise en page : Isabelle SIMÉON
Crédits photos : Mairie de Houdan

